

LES PROGRAMMES DE 2002

I. Les programmes scolaires

Dans le monde scolaire, le programme est la prévision de ce qui doit être étudié à un niveau donné, dans une discipline donnée, dans un temps donné. Les programmes visent donc, discipline par discipline, un niveau de classe. La définition des programmes appartient au ministre de l'Éducation Nationale. Publiés, ils doivent être appliqués par tous les établissements publics ou privés sous contrat.

La marge d'autonomie est assez faible. Toutefois, les programmes s'interdisent de donner des prescriptions méthodologiques même si des instructions ou des annexes en décrivent les intentions. La liberté pédagogique est donc grande à l'intérieur d'un cadre fixe.

II. Historique

1882	Premiers programmes de l'école primaire laïque.
1887	D'autres programmes continuent d'asseoir les fondements de l'école de la République.
1921	Les principes initiaux se généralisent en 1921 pour l'école
1923	maternelle et 1923 pour l'école élémentaire. Ces programmes vont durer plus de cinquante ans. Ils deviennent alors de moins en moins adaptés.
1977	De nouveaux programmes sont proposés en 1977. Ils sont principalement axés sur la préparation au collège (mathématiques modernes, activités d'éveil, ...).
1982	La création des ZEP en 1982 met en évidence l'ampleur du problème de l'échec scolaire et de l'illettrisme.
1985	Renouvellement des programmes en 1985 (élémentaire) et
1986	1986 (maternelle). L'enseignement de la lecture devient alors une priorité.
1989	La loi d'orientation propose une nouvelle politique pour le primaire et fixe de nouveaux objectifs plus ambitieux. La question essentielle est alors de savoir comment faire pour que tous les élèves soient prêts à profiter des enseignements du second degré dès leur entrée en sixième. Cette préoccupation se traduit par une accentuation des enseignements centrés sur la maîtrise de la langue au détriment d'autres disciplines comme l'histoire, la géographie, les sciences, les arts plastiques...

1995	Les programmes de 1995 réaffirment la priorité du langage.
Septembre 2001	<p>Pour la première fois, une consultation nationale est proposée aux enseignants afin de rénover les programmes. Cette consultation porte sur le projet des programmes, élaboré par un groupe d'expert composé du Conseil national des programmes, de l'Observatoire national de la lecture, de l'Inspection générale et de divers professionnels, professeurs des écoles, maîtres formateurs, conseillers pédagogiques, inspecteurs de l'éducation nationale, professeurs d'IUFM.</p> <p>Cette consultation nationale a mis en évidence la complémentarité recherchée par les enseignants entre les apprentissages fondamentaux et la « connaissance du monde ».</p>
14 février 2002	Les nouveaux programmes sont publiés au BO.

III. Les programmes de 2002

Ces programmes ont été appliqués à la rentrée 2002 pour la première année des trois cycles.

Ils dépassent le simple catalogue des apprentissages à conduire et ont l'ambition d'être plus cohérents, de mieux prendre en compte les enjeux de l'école, d'être des outils pour le maître, en explicitant de façon détaillée les compétences à acquérir, en donnant des méthodes. Ils sont complétés par les documents d'application.

1. Les textes officiels

- & Les nouveaux programmes BO hors série n°1 du 14 février 2002
- & Documents d'accompagnement des programmes
- & Documents d'application des programmes
- & Circulaire de rentrée BO n°14 du 3 avril 2003

2. Les priorités

Les nouveaux programmes affirment la volonté « d'offrir à tous les enfants des chances égales et une intégration réussie dans la société française ».

Les priorités concernent :

- la maîtrise de la langue : parler, lire, écrire et l'acquisition d'une culture littéraire,
- le « vivre ensemble » et l'éducation citoyenne qui doivent être une dimension permanente de la vie quotidienne à l'école,
- la culture scientifique avec l'enseignement des mathématiques et des sciences.

Il s'agit également de :

- permettre l'apprentissage d'une langue étrangère, dès la maternelle,
- de promouvoir l'éducation physique dans ses dimensions d'aide à la maîtrise de soi, d'un point de vue corporel mais aussi comportemental,
- de transmettre une culture qui puisse être partagée par tous.

Les programmes mentionnent aussi :

- la nécessité d'articuler les activités disciplinaires et les activités transversales. La maîtrise de la langue constitue la première des activités transversales ;
- les conduites à tenir lorsque les élèves ne parviennent pas à entrer dans les apprentissages proposés. Des Réseaux d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté (RASED) et des Programmes Personnalisés d'Aide et de Progrès (PPAP) destinés aux enfants qui sortent du cycle 2 sans avoir acquis les compétences de base sont mis en place.

3. Le cycle 1

La place fondamentale de l'école maternelle dans le système scolaire est réaffirmée.

Extrait des programmes de 2002 :

« Permettre à chaque enfant une première expérience scolaire réussie est l'objectif majeur de l'école maternelle. Dotée d'une identité originale et d'une culture adaptée à l'âge et au développement des enfants qu'elle accueille, cette école de plein exercice se distingue de l'école élémentaire par la pédagogie qu'elle met en œuvre. »

Les programmes déclinent 5 domaines d'activités :

- le langage au cœur des apprentissages ;
- vivre ensemble ;
- agir et s'exprimer avec son corps ;
- découvrir le monde ;
- la sensibilité, l'imagination, la création.

Les compétences transversales sont présentées comme étant tout naturellement ancrées dans chacune des cinq activités. Elles sont détaillées dans « Agir et s'exprimer avec son corps ».

La priorité est donnée à la langue orale.

4. Le cycle 2

Le cycle des apprentissages fondamentaux commence à l'école maternelle (grande section). Les textes précisent que la grande section doit conserver les modes de travail spécifiques à la maternelle.

La rupture entre les deux premiers cycles nécessite d'instaurer une forte continuité entre les deux écoles. Pour le cycle 2, les enseignements sont organisés en grands domaines d'activité plutôt qu'en champs disciplinaires. Un certain nombre de ces domaines sont en continuité avec ceux de l'école maternelle.

La priorité est la maîtrise des langages (oral et écrit). Dans ce domaine, les programmes innovent en développant les techniques d'apprentissage de la lecture et en détaillant les méthodes adéquates pour conduire ces apprentissages. Les méthodes dites « globales » sont implicitement déconseillées, l'accent porte sur l'importance de la découverte du code, sur la relation phonie-graphie.

Les 30 minutes de débat hebdomadaire (« Vivre ensemble ») constituent une nouveauté.

En mathématiques, les priorités portent sur le nombre et son écriture, le calcul mental. La place des problèmes est affirmée.

L'éducation artistique associe le dessin, les compositions plastiques, les images, l'approche et la connaissance des œuvres avec l'éducation musicale sous l'appellation « arts visuels ».

Pour l'apprentissage d'une langue étrangère ou régionale, les enseignements déjà présents en CM1 et CM2 se généralisent en CE2 à la rentrée 2002. Cet enseignement est assuré en partie par les maîtres eux-mêmes ou par des intervenants.

5. Le cycle 3

Au cycle des approfondissements, l'élève va pouvoir développer une maîtrise plus affirmée des compétences acquises antérieurement. Le passage du cycle 2 au cycle 3 est considéré comme une rupture aussi grande que celle du passage de l'école maternelle à l'école élémentaire.

La maîtrise du langage prend une autre dimension : éducation littéraire et humaine, observation réfléchie de la langue française (grammaire, conjugaison, orthographe, vocabulaire). Sa transversalité est affirmée dans un tableau très détaillé qui précise les compétences à acquérir dans ce domaine pour chacune des disciplines enseignées dans ce cycle, selon trois axes : parler, lire, écrire.

L'enseignement des langues étrangères ou régionales débouche sur des objectifs définis dans le cadre des références européennes.

L'approche expérimentale des sciences et technologies se fonde sur l'expérience de « La main à la pâte » et sur un enseignement renouvelé des mathématiques.

L'éducation civique doit se dérouler au moins une heure par semaine, dans tous les champs disciplinaires, et sera accompagnée d'un débat hebdomadaire de 30 minutes. Un autre débat hebdomadaire de 30 minutes devra être organisé (« Vie collective »).

Les compétences en Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) font l'objet d'un travail régulier dans l'ensemble des domaines d'activité tout au long de l'école primaire. En fin de cycle 3, l'élève doit avoir acquis le niveau 1 du Brevet Informatique et Internet (B2I).

IV. Bibliographie et webographie

- & Qu'apprend-on à l'école maternelle ?, Ministère de l'Education Nationale, CNDP, 2002
- & Qu'apprend-on à l'école élémentaire ?, Ministère de l'Education Nationale, CNDP, 2002
- 8 www.education.gouv.fr
- 8 www.educnet.education.fr
- 8 www.eduscol.education.fr
- 8 www.cndp.fr